# L’imam de Saint-Chamond (42) et son épouse expulsés vers les Comores suite à des propos discriminants (MàJ : l’ambassade des Comores déclare ne pas pouvoir soutenir “un imam qui prône une idéologie sectaire”)

11/05/2022 à 16h12




## 11/05/2022




https://www.facebook.com/AmbaComFrance/posts/165564555921934

*Ambassade de*
*L'Union des Comores*
*En France*
---

*Paris, le* 09 MAI 2022

*20, Rue Marbeau*
*75116 Paris*
*Tél : 09 54 67 01 19*
*Fax : 09 59 67 01 19*

**C OMMUNIQUE DE PRESSE**
**Relatif à l'expulsion de France de l'Imam comorien**
**AHAMADA Mmadi**
---

L'Ambassade de l'Union des Comores en France souhaite informer que Monsieur AHAMADA Mmadi, d'origine comorienne, Imam de la Mosquée Attawakal, dans la ville de Saint-Chalon, dans le Département de la Loire, qui vivait en France depuis treize ans, a été expulsé de France vers l'Union des Comores avec son épouse et ses enfants, le 02 mai 2022, par les autorités françaises, dans le strict respect des normes et procédures établies en France.

Il lui est reproché d'avoir, le 20 juillet 2021, fait un prêche au contenu obscurantiste, discriminatoire et dégradant envers la femme, contraire à l'égalité entre les personnes et portant atteinte à la tolérance, fondement de la religion musulmane.

Le lendemain, à la demande du Ministre de l'Intérieur, il a été reçu par la Préfète du Département, ensemble avec le Président de l'association cultuelle de Saint-Chamond et le responsable de la Mosquée pour lui être notifié la condamnation de son prêche et la saisine de la Justice. La Préfète a demandé au Président de l'association cultuelle de le relever de ses fonctions d'Imam. C'est ce qui a été fait immédiatement.

Le Tribunal administratif de Lyon lui a signifié, le 20 octobre 2021 l'obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours. Il lui a retiré son passeport et sa carte de Séjour et l'a placé sous contrôle judiciaire. Il a interjeté un Appel qui a confirmé les mesures prises à son encontre, le 29 mars 2022 et l'a assigné à résidence.

L'Imam AHAMADA Mmadi ne s'est jamais présenté à l'Ambassade. A l'issue du jugement définitif du Tribunal d'Appel, il a pris contact téléphoniquement avec un Conseiller de l'Ambassade, demandant de le défendre et de s'opposer à son expulsion. Le Conseiller lui a fait savoir que l'Ambassade

n'a jamais été saisie de ce dossier et qu'elle ne maitrisait pas alors son contenu et qu'elle se réservait la possibilité d'agir en cas de besoin, conformément à la loi.

Le 15 avril 2022, des hauts fonctionnaires du ministère français de l'Intérieur, accompagnés de l'épouse de l'Imam, Madame Assiati Madi Boura, titulaire d'un passeport comorien expiré, avec un visa d'entrée en Italie, délivré en 2018 à l'Ambassade d'Italie en Tanzanie, pour un séjour de 12 jours, en situation irrégulière en France, pour vérifier l'authenticité de la nationalité de la dame. L'Ambassade a confirmé sa nationalité au vu de son passeport biométrique et à la suite de son audition.

Dans le débat suscité par cette expulsion, il est important de rappeler que les Missions diplomatiques n'ont pas vocation à défendre leurs concitoyens comme certains se complaisent à le clamer, mais, elles ont le devoir de les protéger, selon la Convention de Vienne de 1961 et 1963 sur les relations diplomatiques.

Cette protection se décline d'abord en un plaidoyer permanent sur l'obligation pour tout concitoyen de respecter scrupuleusement la loi du pays d'accueil, de faire preuve de tolérance pour respecter la différence des autres. Ensuite, elle consiste à assister tout concitoyen, s'il est en délicatesse avec la loi, pour s'assurer que ses droits sont respectés, qu'il n'est pas victime d'un quelconque arbitraire. L'Ambassade s'est acquittée de cette obligation dès qu'elle a eu connaissance de cette affaire.

L'Ambassade de l'Union des Comores en France comprend l'émotion des uns, la surprise des Comoriens de France qui peinent à croire qu'un des leurs se soit sorti des valeurs auxquelles ils croient et qui ont façonné leur perception de la vie. Elle appréhende la déception, la désillusion et même l'amertume possibles de l'Imam. Mais, elle ne pouvait pas agir en dehors de ce que l'autorise la loi internationale ni soutenir un Imam qui prône une idéologie sectaire dans un pays qui fonde son existence sur la liberté, l'égalité et le respect de la dignité de la personne.

L'Ambassade de l'Union des Comores en France demande aux Comoriens de France beaucoup de vigilance pour toujours refuser les idées extrémistes, s'écarter de toute intolérance et vivre en symbiose avec ce pays qui les accueille si généreusement.

AMBASSADE DE L'UNION DES COMORES EN FRANCE

# 10/05/2022

# L’imam de Saint-Chamond (42) et son épouse expulsés vers les Comores suite à des propos discriminants (MàJ : “Je n’ai pas à m’excuser du moment où j’ai dit la parole de Dieu. Si je regrette, je ne suis plus musulman”)




**L’imam misogyne de Saint-Chamond qui a été expulsé de France, a été interviewé par un média Comorien : « Je n’ai pas à regretter, n’y à m’excuser, du moment où j’ai dit la parole de Dieu. Si je regrette, je ne suis plus musulman. »**

Extrait :

---

*à partir de 4:49*

> *Sauf que JURIDIQUEMENT il n'a pas été expulsé à cause du verset du Coran cité mais pour une autre raison pic.twitter.com/R6T877IeA7*
>
> *— Mourad (@Mourad_DxB) May 9, 2022*

---

## 03/05/2022

# L'imam de Saint-Chamond (42) et son épouse expulsés vers les Comores suite à des propos discriminants (MàJ)

> *#CommuniquéDePresse | M. Mmadi AHAMADA, et Mme ASSIATI, épouse AHAMADA, ont été éloignés ce 2 mai 2022 vers Les Comores, leur pays d'origine. pic.twitter.com/UPaczDFpbl*
>
> *— Préfète de la Loire (@Prefecture42) May 3, 2022*

## 07/04/2022

> *Chers amis,*
> *Je suis MISE EN EXAMEN pour avoir lancé l'alerte sur le prêche misogyne de l'imam de #SaintChamond !*
> *Aidez-moi à dénoncer ce scandale public en partageant un maximum ma vidéo, je ne me laisserai pas faire :*
> *□□-"Ma détermination est sans faille !"#MosqueeAttakwa□*
> *pic.twitter.com/9rfNLEylTZ*
>
> *— Isabelle SURPLY (@IsabelleSurply) April 7, 2022*

# 30/03/2022

Après avoir été cantonné plusieurs mois à des tâches d'enseignement, Mmadi Ahamada  a repris ses prêches au sein de la mosquée en début de l'année. Il est convoqué le 6 avril prochain à l'Office français de l'immigration et de l'intégration(Ofii) pour la préparation du retour dans son pays, d'après l'AFP. En attendant, il doit pointer au commissariat de Saint-Etienne trois fois par jour.

(…) France 3

# 25/03/2022

**Le tribunal administratif de Lyon a rendu sa décision le 18 mars. Si l'obligation faite à l'imam de Saint-Chamond de quitter le territoire français n'est pas remise en cause, l'interdiction de revenir en France durant un an est annulée par la justice. L'imam va faire appel.**

Un prêche, un tweet et une polémique. L'affaire de l'imam de Saint-Chamond n'a pas atteint son épilogue. Dernier épisode en date : l'action de l'imam contre l'arrêté de la préfète de la Loire devant le Tribunal administratif (TA) de Lyon.

Initialement prévue en janvier, l'audience au TA s'est tenue le 4 mars et la décision a été rendue le 18 mars. Elle annule en partie l'arrêté préfectoral qui rejettait la demande de renouvellement de carte de séjour temporaire de Mmadi Ahamada et lui interdisait de revenir sur le territoire national durant un an.

(…) Le Progrès

# 23/02/2022

> *□□□ALERTE INFO*
> *La #mosquée de #saintchamond m'attaque en justice pour "diffamation publique" après que j'ai dénoncé les propos anti-occidentaux du prêche de l'#Aïd2021.#RT pour me soutenir car cela promet d'être le 1er épisode d'une longue série.*
> *Ils ne me feront pas taire !□□ pic.twitter.com/DSCIsgesH1*
>
> *— Isabelle SURPLY (@IsabelleSurply) February 25, 2022*

---

# 20/11/2021

Convoqué par la préfète de la Loire le 22 juillet pour des propos jugés sexistes tenus lors d'un prêche deux jours auparavant, l'imam de Saint-Chamond (Loire) et sa femme enceinte de huit mois ont **reçu fin octobre une obligation de quitter le territoire français (OQTF)**. *« Qu'est-ce que j'ai fait de mal ? Je suis en France depuis huit ans. Je travaille, je paie des impôts et j'allais obtenir le statut de résident dans deux ans »*, conteste Mmadi Ahamada.

**Dans l'OQTF, la préfecture lui reproche d'avoir tenu des propos *« appelant à la discrimination à l'égard des femmes* (…) *et contraires aux valeurs et aux lois de la République »***.

[…]

*« Après avoir été convoqué par la préfète avec le directeur de la mosquée, ce dernier m'a demandé de ne plus lire les prêches. **Mais je suis toujours imam et je continue mes activités d'enseignement** »*, précise-t-il dans la salle où il apprend l'arabe et la lecture du Coran à des classes mixtes de

filles et de garçons et où il nous reçoit.

[…]

**Mmadi Ahamada a déposé un recours devant le tribunal administratif de Lyon par le biais de son avocat. Il sera auditionné en janvier 2022.**

Le Monde

---

# 23/07/2021

**L'imam de la mosquée Attakwa, Mmadi Ahamada, a été destitué par le ministre de l'Intérieur, suite à un prêche au contenu jugé discriminatoire et contraire à l'égalité femme/homme.**

« *J'ai rencontré Madame la Préfète jeudi soir, elle a été très brève et catégorique. Elle a lu ce que j'avais dit sur les femmes lors du prêche de l'Aïd et m'a dit que c'était contraire aux valeurs de la République.* ***Ce ne sont pas mes mots mais ceux du prophète, je ne faisais que réciter. Dans ce cas, il n'y a plus de religion ! Je ne regrette pas d'avoir dit la parole du prophète, sinon je ne suis pas Musulman*****.**

*Ce n'était pas dans mes intentions de bafouer les valeurs de la République. Je suis ici depuis huit ans, d'abord dans le quartier de Bellevue à Saint-Etienne puis à Saint-Chamond depuis trois ans. Je n'ai jamais eu de problèmes et, pour une phrase, on m'empêche d'exercer ? J'ai été formé au Maroc, au sein d'une formation dont la France est partenaire. Puis j'ai obtenu une licence et un master en sciences de l'éducation à l'université Jean-Monnet de Saint-Étienne. Je n'ai rien à cacher.* ***Mon contrat a pris fin jeudi soir. J'ai une femme, deux enfants et bientôt un troisième, nous n'avons pas de papiers français, que va-t-on devenir si notre titre de séjour n'est pas renouvelé ? Mais qu'est-ce que je peux faire ? Je***

***suis le plus faible.*** »

Le Progrès



---

Selon la préfecture de la Loire, la réunion a eu lieu jeudi 22 juillet, le jour du courrier de Gérald Darmanin. **La préfète de la Loire a «expressément demandé» de mettre un terme aux fonctions de l'imam**, et «la question du non-renouvellement de son titre est à l'étude».

«L'imam aurait expressément ordonné aux femmes musulmanes de se soumettre strictement à leur mari, en les enjoignant «d'obéir au doigt d'Allah et à ceux de leur époux»», note Gérald Darmanin. **Les propos incriminés avaient été relevés par une conseillère municipale RN de la ville, Isabelle Surply, qui avait publié la vidéo du prêche.** «Restez dans vos foyers et ne vous exhibez pas», demandait notamment l'imam.

Conséquence de ces propos «tout simplement inacceptables», **le ministre demande à la préfète de la Loire de convoquer sans**

**délai les instances dirigeantes de la mosquée et, notamment, d'instruire le non-renouvellement du titre de séjour de l'imam concerné.**

[…]

Le Figaro

---

# 20/07/2021

> *Au calme, à #saintchamond :*
> *"Vous, femmes musulmanes, tâchez d'obéir au doigt de vos maris, restez dans vos foyers et ne vous exhibez pas de la manière des femmes avant l'islam."*
> *Très épanouissant.#EidAlAdha pic.twitter.com/6MHUuxrrnV*
>
> *— Isabelle SURPLY (@IsabelleSurply) July 20, 2021*

---

# En Lien :

> *Il estime que les femmes « manquent de pudeur » et certaines « d'être habitées par le démon » : un imam de la mosquée de Gennevilliers dans le viseur de Darmanin — https://t.co/nsJ75dbg1w pic.twitter.com/Vvq4tFcW3N*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) July 21, 2021*